

# Rapport du commissaire aux comptes

<p><b>ASSOCIATION INSERCYCLES</b> <b>Bassin d’Arcachon et Val de l’Eyre</b> Rue de l’Industrie 33470 LE TEICH siret 418 556 114 00035</p> <p><b>Exercice clos le 31 décembre 2023</b></p>	<p><b>Pascal TROUILLOT</b></p> <p>Commissaire Aux Comptes</p> <p>Membre de la Compagnie des Commissaires aux Comptes de Grande Aquitaine</p> <p>20, rue Numa Ducros 33190 LA REOLE</p> <p>Tel : 05 56 61 12 87</p> <p>Réception sur rendez-vous SIRET 431 364 801 00016 APE 6920Z <a href="mailto:pascal.trouillot@cabinet-trouillot.fr">pascal.trouillot@cabinet-trouillot.fr</a></p> <hr/> <p>Membre d’une association de gestion, le règlement des honoraires par chèque est accepté.</p>
---	--

## Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

### **ASSOCIATION INSERCYCLES**

Bassin d'Arcachon et Val de l'Eyre

Exercice clos le 31 décembre 2023

Aux membres,

#### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Insercycles relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

#### **Fondement de l'opinion**

##### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédées, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérification et informations spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'association relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant

toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

La Réole le 29 mars 2024

Le commissaire aux comptes



Pascal Trouillot

**COMPTE DE RESULTAT**

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation	%
	Total	Total	Variation	%
<b>Produits d'exploitation</b>				
Cotisations	2 751	3 142	- 391	-12.44
Ventes de biens et services				
. Ventes de biens	17 064	18 436	- 1 372	-7.44
. dont ventes de dons en nature				
. Ventes de prestations de services	68 163	64 106	4 057	6.33
. dont parrainages	26 371	21 639	4 732	21.87
Produits de tiers financeurs				
. Concours publics et subventions d'explo	427 415	355 642	71 773	20.18
. Versements des fondateurs ou consommati				
consomptible				
. Ressources liées à la générosité du plu				
. Dons manuels		2 500	- 2 500	-100.00
. Mécénats	1 672		1 672	
. Legs, donations et assurances-vie				
. Contributions financières				
Reprises sur les amortiss., dépréciat., prov.	5 063	4 185	878	20.98
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	13 692	16 192	- 2 500	-15.44
<b>Total des produits d'exploitation (I)</b>	<b>535 819</b>	<b>464 202</b>	<b>71 617</b>	<b>15.43</b>
<b>Charges d'exploitation</b>				
Achats de marchandises				
Variations stocks	950	-12 088	13 038	-107.86
Autres achats et charges externes	110 263	93 327	16 936	18.15
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	6 740	7 152	- 412	-5.76
Salaires et traitements	340 574	298 580	41 994	14.06
Charges sociales	54 667	46 773	7 894	16.88
Dotations aux amortissements et aux dépréciat	40 514	37 790	2 724	7.21
Dotations aux provisions	843	576	267	46.35
Report en fonds dédiés				
Autres charges	777	65	712	n/s
<b>Total des charges d'exploitation (II)</b>	<b>555 328</b>	<b>472 176</b>	<b>83 152</b>	<b>17.61</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>	<b>-19 508</b>	<b>-7 973</b>	<b>- 11 535</b>	<b>144.68</b>
<b>Produits financiers</b>				
De participations				
D'autres valeurs mobilières et créances d'act				
Autres intérêts et produits assimilés	958	382	576	150.79
Reprises sur provisions et dépréciations et t				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions valeurs mobilières				
<b>Total des produits financiers (III)</b>	<b>958</b>	<b>382</b>	<b>576</b>	<b>150.79</b>
<b>Charges financières</b>				
Dotations aux amortissements, aux dépréciatio				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilière				

	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation	%
	Total	Total	Variation	%
<b>Total des charges financières (IV)</b>				
<b>RESULTAT FINANCIER (III - IV)</b>	958	382	576	150.79
<b>RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - Total des charges financières (IV))</b>	<b>-18 551</b>	<b>-7 592</b>	<b>-10 959</b>	<b>144.35</b>
<b>Produits exceptionnels</b>				
Sur opérations de gestion		3 030	- 3 030	-100.00
Sur opérations en capital		900	- 900	-100.00
Reprises sur provisions et transferts de char				
<b>Total des produits exceptionnels (V)</b>		<b>3 930</b>	<b>- 3 930</b>	<b>-100.00</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>				
Sur opérations de gestion	5 345	3 670	1 675	45.64
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciatio				
<b>Total des charges exceptionnelles (VI)</b>	<b>5 345</b>	<b>3 670</b>	<b>1 675</b>	<b>45.64</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)</b>	<b>-5 345</b>	<b>260</b>	<b>- 5 605</b>	<b>-2155.77</b>
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les sociétés (VIII)	230	92	138	150.00
Total des produits (I + III + IV)	536 777	468 514	68 263	14.57
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	560 903	475 938	84 965	17.85
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>-24 126</b>	<b>-7 424</b>	<b>-16 702</b>	<b>224.97</b>
<b>Evaluation des contributions volontaires en n</b>				
<b>Produits</b>				
. Dons en nature				
. Prestations en nature	27 007	27 007		0.00
. Bénévolats				
<b>Total</b>	<b>27 007</b>	<b>27 007</b>		<b>0.00</b>
<b>Charges</b>				
. Secours en nature				
. Mise à disposition gratuite de biens et ser	27 007	27 007		0.00
. Prestations				
. Personnel bénévole				
<b>Total</b>	<b>27 007</b>	<b>27 007</b>		<b>0.00</b>

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort prov.	Net	Net	Net
<b>Immobilisations incorporelles</b>					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et développement					
Donations temporaires d'usufruit					
Concessions, brevets, droits similaires	834	834			
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes					
<b>Immobilisations corporelles</b>					
Terrains					
Constructions	286 519	149 384	137 135	144 455	- 7 320
Installations techniques, matériel et outilla	132 807	110 276	22 531	40 955	- 18 424
Autres immobilisations corporelles	81 329	53 287	28 043	37 795	- 9 752
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
Biens reçus par legs ou donations destinés à					
<b>Immobilisations financières</b>					
Participations et créances rattachées					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres	75		75	75	
<b>TOTAL (I)</b>	<b>501 565</b>	<b>313 781</b>	<b>187 784</b>	<b>223 280</b>	<b>- 35 496</b>
<b>Actif circulant</b>					
Stocks et en-cours	16 232		16 232	15 348	884
Avances et acomptes versés sur commandes					
Créances					
. Créances clients, usagers et comptes rat	6 167		6 167	6 705	- 538
. Créances reçues par legs ou donations					
. Autres	76 720		76 720	103 707	- 26 987
Valeurs mobilières de placement					
Instruments de trésorerie					
Disponibilités	190 645		190 645	196 552	- 5 907
Charges constatées d'avance	1 499		1 499	1 399	100
<b>TOTAL (II)</b>	<b>291 262</b>		<b>291 262</b>	<b>323 710</b>	<b>- 32 448</b>
Frais d'émission des emprunts (III)					
Primes de remboursement des emprunts (IV)					
Ecarts de conversion actif (V)					
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>792 828</b>	<b>313 781</b>	<b>479 046</b>	<b>546 990</b>	<b>- 67 944</b>

Présenté en Euros

<b>PASSIF</b>	Exercice clos le <b>31/12/2023</b> (12 mois)	Exercice précédent <b>31/12/2022</b> (12 mois)	Variation
<b>Fonds propres</b>			
<i>Fonds propres sans droit de reprise</i>			
. Fonds propres statutaires		191 715	- 191 715
. Fonds propres complémentaires			
<i>Fonds propres avec droit de reprise</i>			
. Fonds statutaires			
. Fonds propres complémentaires			
Ecart de réévaluation			
<i>Réserves</i>			
. Réserves statutaires ou contractuelles			
. Réserves pour projet de l'entité	275 723		275 723
. Autres			
Report à nouveau		91 433	- 91 433
Excédent ou déficit de l'exercice	-24 126	-7 424	- 16 702
Situation nette (sous total)	251 598	275 723	- 24 125
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement	170 628	184 084	- 13 456
Provisions réglementées			
<b>TOTAL (I)</b>	<b>422 226</b>	<b>459 807</b>	<b>- 37 581</b>
<b>Fonds reportés et dédiés</b>			
Fonds reportés liés aux legs ou donations			
Fonds dédiés			
<b>TOTAL (II)</b>			
<b>Provisions</b>			
Provisions pour risques	3 579	2 736	843
Provisions pour charges			
<b>TOTAL (III)</b>	<b>3 579</b>	<b>2 736</b>	<b>843</b>
<b>Dettes</b>			
Emprunts obligataires et assimilés (titres as Emprunts et dettes auprès des établissements Emprunts et dettes financières diverses			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	16 551	10 469	6 082
Dettes des legs ou donations			
Dettes fiscales et sociales	36 676	30 115	6 561
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	15	3 863	- 3 848
Instruments de trésorerie		40 000	- 40 000
Produits constatés d'avance			
<b>TOTAL (IV)</b>	<b>53 242</b>	<b>84 447</b>	<b>- 31 205</b>
Ecart de conversion passif (V)			
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>479 046</b>	<b>546 990</b>	<b>- 67 944</b>
<b>Engagements reçus</b>			
Legs nets à réaliser			
. acceptés par les organes statutairement com			
. autorisés par l'organisme de tutelle			
Dont en nature restant à vendre			

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation
<i>Engagements donnés</i>			

### *PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION*

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

#### **Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés (ou sont directement inscrits en charges) dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

#### **Amortissement et dépréciation de l'actif :**

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.

Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

#### **Stocks :**

Les stocks de marchandises et approvisionnement sont valorisés à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) selon la méthode du premier entrée / premier sorti.

Les stocks ont à la clôture une valeur brute de 16 232.24 €.

Les stocks de produits intermédiaires et finis sont valorisés à leur coût de production incluant le coût d'acquisition des fournitures consommées et les charges directes et indirectes de production (hors frais financiers).

## ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

### PREAMBULE

L'association Insercycles créée le 19 mars 1998 a pour objet l'action sans hébergement.

A la suite d'un chantier d'insertion (construction en bois au Teich), l'association développe un projet d'insertion touchant le monde du vélo : l'objectif est de créer un parc locatif à disposition de publics spécifiques (en insertion), l'entretien de ce dit parc étant assuré par des personnes en réinsertion professionnelle.

Ses ressources proviennent pour l'essentiel de subventions publiques.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 479 046,42 E.

Le résultat net comptable est un déficit de 24 125,54 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 29/03/2024 par les dirigeants.

### EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Nous n'avons pas identifié de fait significatif susceptible d'être mentionné dans l'annexe aux comptes annuels.

### PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

#### METHODE GENERALE

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement comptable ANC n° 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, du règlement comptable n° 2014-03 relatif à la réécriture du plan comptable général, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en EUROS.

#### CHANGEMENT DE METHODE

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Une dépréciation est constituée lorsqu'à la clôture de l'exercice le cout d'entrée du stock excède la valeur nette probable de réalisation déterminée selon les conditions de marché

**Créances :**

Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non recouvrement.

**Provisions pour risques et charges :**

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

**Indemnités de fin de carrière :****Option retenue :**

L'association comptabilise ses engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite en provision pour risques et charges.

**Méthode de calcul retenue :**

Pour l'évaluation de ses engagements retraite, l'association applique la recommandation 2003-R.01 du 1<sup>er</sup> avril 2003 : Le champ d'application de cette recommandation et les traitements adoptés sont ceux de la norme IAS 19 «Méthode Rétrospective des unités de crédit projetées »(P.B.O)

**P.B.O** (Projected Benefit Obligation) : Représente la valeur actuelle probable des droits acquis, de façon irrémédiable ou non, évalué en tenant compte des augmentations de salaire jusqu'à l'âge de départ à la retraite, des probabilités de Turn-over et de survie.

Cette méthode retient comme base le salaire de fin de carrière.

Les droits sont calculés à partir de l'ancienneté finale proratisée.

Le taux d'actualisation retenu au 31/12/2023 est de 3.20 % ,

Les engagements sont évalués pour un âge de départ à la retraite fixé à 65 ans et incluent les charges sociales.

## ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS (suite)

### NOTES SUR LE BILAN ACTIF

#### *Immobilisations*

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	834			834
Immobilisations corporelles	495 638	5 018		500 656
Immobilisations financières	75			75
<b>TOTAL</b>	<b>496 548</b>	<b>5 018</b>		<b>501 565</b>

#### *Amortissements*

Immobilisations amortissables	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
<b>TOTAL I</b>				
Autres immobilisations incorporelles	<b>TOTAL II</b>	834		834
Terrains				
Constructions				
sur sol propre				
sur sol d'autrui	142 065	7 319		149 384
Installations générales, agencements				
Installations techniques, matériel, outillages industriels	88 195	22 081		110 276
Autres immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements divers	29 058	2 988		32 046
Matériel de transport	6 516	6 850		13 366
Matériel de bureau et informatique	6 599	1 276		7 875
Emballage récupérables et divers				
<b>TOTAL III</b>	272 434	40 514		312 947
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III)</b>	<b>273 268</b>	<b>40 514</b>		<b>313 781</b>

**Etats des stocks**

	<b>A l'ouverture</b>	<b>Augmentation</b>	<b>Diminution</b>	<b>A la clôture</b>
Marchandises				
Matières premières				
Produits intermédiaires				
Produits finis				
Autres approvisionnements	3 260	1 835		5 095
Production en cours				
Travaux en cours				
Autres produits en cours				
<b>TOTAL</b>	<b>3 260</b>	<b>1 835</b>		<b>5 095</b>

**Etat des produits à recevoir**

<b>Produits à recevoir</b>	<b>Montant</b>
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	4 005
Subventions/financements	69 184
Autres produits à recevoir	68
<b>TOTAL</b>	<b>73 257</b>

## ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS (suite)

### NOTES SUR LE BILAN PASSIF

#### *Concours publics et subventions*

Les concours publics octroyés à l'association sur l'exercice s'élèvent à 228 658€ et correspondent à l'aide aux postes.

#### *Subventions d'investissement*

##### **Subventions**

Nom du subventionneur	Motif de la subvention	A l'ouverture	Nouvelle subvention de l'exercice	Annulation de l'exercice	A la clôture
Val de L'Eyre	fonctionnement		3 000		3 000
Mairie Le Teich et Cobas : Mai à Vélo	projet		6 000		6 000
Cobas	Fonctionnement		90 000		90 000
Coban	Fonctionnement		25 000		25 000
Conseil Général	Fonctionnement		35 607		35 607
Leader	Fonctionnement		6 595		6 595
Création de Poste FDI	Fonctionnement	2 000	12 554		14 554
Ademe	Projet	20 000		2 000	18 000
<b>TOTAL</b>		<b>22 000</b>	<b>178 756</b>	<b>2 000</b>	<b>198 756</b>

#### *Opérations de mises à disposition gratuite de biens*

L'association a bénéficié de mises à disposition sur l'exercice 2023 :

- Un local situé à La Teste de Buch octroyé à titre gracieux par SNCF Réseau;
- Un local situé au Teich octroyé à titre gracieux par la Mairie du Teich;
- Un local de stockage se situant dans l'enceinte de l'office de Tourisme du Teich, octroyé à titre gracieux.

La valorisation de ces avantages a été réalisée sur la base d'un prix de marché (fourchette basse) rapporté à la surface occupée.

Ces avantages ont été constatés comptablement

#### *Rémunération des cadres dirigeants*

Le président de l'association n'est pas rémunéré. La rémunération du directeur salarié n'est pas mentionnée car elle conduirait à donner une information individuelle.

*Provisions pour risques et charges*

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminution Reprises de l'exercice	A la clôture
Provisions pour investissement				
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
<b>TOTAL (I)</b>				
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pensions obligatoires similaires				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour gros entretiens et grandes révisions				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges	2 736	843		3 579
<b>TOTAL (II)</b>	<b>2 736</b>	<b>843</b>		<b>3 579</b>
<b>TOTAL GENERAL (I+II)</b>	<b>2 736</b>	<b>843</b>		<b>3 579</b>
Dont dotations et reprises				
- d'exploitation		843		
- financières				
- exceptionnelles				

*Etat des dettes et produits constatés d'avance*

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	16 551	16 551		
Dettes fiscales et sociales	36 676	36 676		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	15	15		
Produits constatés d'avance				
<b>TOTAL</b>	<b>53 242</b>	<b>53 242</b>		

*Charges à payer par poste de bilan*

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	
Fournisseurs	8 742
Dettes fiscales et sociales	25 628
Autres dettes	15
<b>TOTAL</b>	<b>34 384</b>

*Effectif moyen*

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'association
Cadres	1	
Non cadres	13	
<b>TOTAL</b>	<b>14</b>	<b>0</b>

*Honoraires du commissaire aux comptes*

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élèvent à 3 900 E.